

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2591

Approbation du rapport des mandataires – Société Publique Locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2015

Direction de la Gestion

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2591 - APPROBATION DU RAPPORT DES MANDATAIRES – SOCIETE
PUBLIQUE LOCALE (SPL) LYON PART-DIEU - EXERCICE 2015
(DIRECTION DE LA GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui
suit :

La Société Publique Locale d'aménagement (SPL) Lyon Part-Dieu a été constituée le
4 septembre 2014, par délibérations n° 2013/4333 du Conseil de communauté du 16 décembre
2013 et n° 2014/6289 du 20 janvier 2014 du Conseil municipal de la Ville de Lyon, et suite aux
décisions de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale extraordinaire.

Son objet social est relatif à la réalisation, la promotion et l'animation des études, des
actions et des opérations d'aménagement du quartier Part-Dieu (acquisitions, cessions
d'immeubles et de tènements fonciers ; gestion, mise en valeur et entretien des terrains,
ouvrages, équipements et immeubles nécessaires à l'opération ; réalisation et l'exploitation en
matière de services urbains innovants et d'optimisation énergétique ; ainsi qu'à la gestion à titre
provisoire des ouvrages de stationnement réalisés dans le cadre du projet d'aménagement Lyon
Part-Dieu).

L'article L 1524-5 alinéa 14° du Code Général des Collectivités Territoriales dispose
que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se
prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs
représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie
mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

Le document présenté au Conseil municipal a été préparé par la société.

La Ville de Lyon est actionnaire de la SPL Part-Dieu. Elle est représentée au Conseil
d'administration par M. Thierry Philip.

Bilan financier 2015

Au titre d'un premier exercice exceptionnel de seulement 4 mois (4 septembre 2014,
date de constitution de la société au 31 décembre 2014, date de clôture de l'exercice), les
résultats ne peuvent être présentés dans un contexte rétrospectif portant sur 3 exercices complets.
La SPL n'a accueilli ses premiers salariés et démarré son activité qu'en janvier 2015. La
comparabilité avec l'exercice 2014 est donc peu significative.

En M€	2013	2014	2015
chiffre d'affaires		0	2,6
produits d'exploitation		0	2,6
charges d'exploitation		0,01	2,5
charges d'exploitation hors dépenses pré- opérationnelles		0	1,4
charges de personnel		0	1

résultat d'exploitation		- 0,01	0,1
résultat net		- 0,01	0,1
effectif		0	12,07
poids du personnel dans les charges d'exploitation (hors dépenses pré-op.)		0	74 %
% participation au capital de la MDL		90 %	90 %
% participation au capital de la VDL		10 %	10 %

Les produits d'exploitation de la Société s'élèvent à 2,6 M€ La quasi-totalité de ces produits est constituée de la rémunération liée au contrat de prestations in-house. Ce contrat, prévu pour couvrir de manière transitoire pendant 10 mois l'activité de la SPL jusqu'à la notification de la concession d'aménagement, a été reconduit par avenant sans rémunération supplémentaire. Une partie de la rémunération perçue par la SPL en 2015 a donc été comptabilisée en produits constatés d'avance pour couvrir les dépenses à réaliser sur janvier et février 2016 dans l'attente de la notification du traité de concession.

Les charges d'exploitation de la Société s'élèvent à 2,5 M€ Elles ont été inférieures aux prévisions budgétaires estimées lors de la création de la SPL en septembre 2014. L'avancement opérationnel ayant été décalé, les dépenses de fonctionnement ont été volontairement limitées et les recrutements retardés, dans l'attente de la signature du traité de concession.

Le résultat net de la Société est de 128 K€

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres s'élèvent à 4,1 M€: les dettes à moins d'un an sont de 1,6 M€, dont 0,8 M€ constitués par la rémunération du contrat In House perçue en 2015 pour des dépenses à couvrir en janvier et février 2016.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie s'élève à 5.3 M€

Faits marquants 2015

La concession d'aménagement Lyon Part-Dieu a été notifiée à la SPL par la Métropole de Lyon en février 2016, ce qui explique l'absence d'indicateurs dédiés à l'activité opérationnelle (chiffre d'opérations, acquisitions, etc.).

La concertation autour de la ZAC Part-Dieu Ouest a été organisée de janvier à octobre 2015.

La démolition de l'immeuble B10, démarrée en 2014, s'est terminée par une phase de désamiantage et de déconstruction du bâtiment d'août à octobre 2015.

Au cours du dernier trimestre, deux équipes de maîtres d'œuvre ont été désignées pour la maîtrise d'œuvre des infrastructures souterraines (mandataire SETEC ALS) et la maîtrise d'œuvre des espaces publics (mandataire l'AUC AS).

La programmation tertiaire est de 55 000 m² livrés et 45 000 m² en cours de développement (livraison de la tour In City, des immeubles Terralta et Dolet ; démarrage des opérations Silex 1 et de la rénovation 107 Servient ; vente de Sky 56).

Enfin, le programme de logements neufs « Sky avenue » et « bricks » ont été lancés.

Perspectives et développement de la structure sur 2016

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Société a ajusté ses effectifs à l'avancement du projet et aux nouvelles missions confiées par la Métropole de Lyon via la concession d'aménagement notifiée en février 2016.

Les principales missions à conduire au cours de l'année 2016 sont les suivantes :

- poursuite des maîtrises d'œuvre : rendu des avant-projets, lancement de la phase PRO ;
- préparation du dépôt des permis de construire du PEM (gare, Two Lyon, parking) et du centre commercial ;
- lancement du dispositif de coordination de chantiers, avec le nouvel Assistant à Maîtrise d'Ouvrage désigné début 2016 (Ingerop) ;
- mise en place de la stratégie tertiaire du projet, en réunissant un groupement d'experts et de partenaires à vocation de devenir des relais d'opinion et d'affaires dans le domaine économique et des utilisateurs ;
- poursuite des présentations du projet et de la concertation avec le Comité d'Information et de Participation institué début 2016 ;
- mise en place de la gestion informatique du suivi de la concession d'aménagement.

Enfin, l'exercice 2017 marquera, pour la 3^e année d'existence de la SPL Lyon Part-Dieu, l'entrée dans une phase de maturité, avec un effectif stabilisé autour de 20 collaborateurs et le lancement des premiers travaux d'infrastructures souterraines et d'espaces publics, ainsi que l'accompagnement des maîtres d'ouvrage privés sur leur projets d'envergure (Gare, Two Lyon, Centre commercial, etc.) très structurants pour le projet Part-Dieu.

Vu les délibérations n° 2013/4333 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2013 et n° 2014/6289 du 20 janvier 2014 du Conseil municipal de Lyon ;

Vu l'article L 1 524-5 -14° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

Le Conseil Municipal prend acte du rapport des mandataires établi sur l'activité de la société publique locale Lyon Part-Dieu au titre de l'exercice 2015.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM